

20091611

PV/JF/FR

COMMUNE DE POGGIO-DI-VENACO HAUTE-CORSE

AVIS DE CRÉATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Date de l'acte : 15 mars 2023

Suivant acte reçu par Maître Paule VILLANOVA, notaire à CORTE (Haute-Corse) 9 Avenue Baron Mariani.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

Concernant Monsieur Jean-Paul-Joseph **CRISTOFARI**, époux de Madame Jeanne Marie **CASANOVA**, demeurant à RIVENTOSA (20250) né à RIVENTOSA (20250) le 31 juillet 1903 **décédé à RIVENTOSA (20250) le 28 septembre 1975.**

Propriétaire du bien ci-après désigné A POGGIO-DI-VENACO (20250) une parcelle de terre section A n°291 « SERTOLACCIO » 37a 65ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : office.villanova-sinibaldi@notaires.fr

Pour avis.

Paule VILLANOVA notaire